ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bénévolat

Question écrite n° 97163

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le nombre de médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, instaurées par le décret n° 69-942, attribué à chaque département. Depuis plusieurs décennies le contingent de ces médailles n'a pas été réévalué alors qu'en 2013 le décret n° 2013-1191 a élargi le bénéfice d'attribution au domaine de l'engagement bénévole. Désormais dans plusieurs départements un nombre trop important de dossiers méritants sont déposés en comparaison du nombre de médailles disponibles alors que dans le même temps certains départements ne profitent pas pleinement du contingent auquel ils ont droit. Compte tenu de cette situation, il souhaiterait savoir si une réévaluation rapide et complète des contingents de médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif affectés à chaque département est envisageable pour satisfaire tout dossier méritant.

Données clés

Auteur : M. Marc-Philippe Daubresse
Circonscription : Nord (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97163
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 juillet 2016, page 6169
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)